

## Signature du contrat de développement avec la Ville de Sceaux

**Lundi 5 décembre 2016**

**Discours de Patrick Devedjian,**

**Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine**

Monsieur le Maire, Cher Philippe,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de signer, Cher Philippe, le 1<sup>er</sup> contrat de développement entre le Département et la Ville de Sceaux.

Le Département a pour Sceaux une attache toute particulière, je pense bien évidemment au parc et au musée du Domaine de Sceaux, propriété du Conseil départemental, comme vous le savez.

Vous connaissez aussi ma volonté forte de soutenir les communes dans leurs projets d'investissement, surtout quand ils sont innovants et qu'ils permettent de valoriser le patrimoine et le cadre de vie.

C'est bien pour répondre à cette exigence que nos deux assemblées, Cher Philippe, ont approuvé en novembre la cession du Château de l'Amiral par le Département à la Ville de Sceaux.

Pour en revenir à notre contrat de développement, je me réjouis que Sceaux rejoigne les 32 autres communes des Hauts-de-Seine qui ont déjà souscrit au dispositif.

**Ce 1er contrat représente un soutien départemental de près de 4,3 millions d'euros (près de 3,2 millions en investissement et plus de 1,1 million en fonctionnement).**

Pour les opérations d'investissement, il s'agit de :

- la construction de la crèche Albert 1<sup>er</sup>.
- la rénovation/restructuration du gymnase des Blagis,

L'aide que nous consacrons en investissement à la petite enfance et aux équipements sportifs est importante dans le Département : depuis 2013, ce sont respectivement 9 millions et près de 30,5 millions d'euros qui leur ont été consacrés.

Pour les actions de fonctionnement, le Département soutient la Ville pour :

- ses établissements d'accueil du jeune enfant,
- les activités culturelles,
- les activités sportives,
- la coordination gérontologique.

**Le dispositif de contractualisation, que nous avons initié en 2011, est un succès puisqu'il est plébiscité par la grande majorité des villes des Hauts-de-Seine.**

Depuis 2013, le Département a engagé au total plus de 237,7 millions d'euros dans ces contrats.

Quel est l'objectif de ce contrat unique ? Plus de transparence, plus de lisibilité et plus d'efficacité par rapport à l'ancien système.

Il faut se rappeler la quantité de dispositifs qui coexistaient auparavant dans la gestion des subventions. Une véritable « usine à gaz » ! Très complexe, très bureaucratique et chronophage pour les agents.

Et pour un résultat, disons-le, médiocre, car quand on éparpille les financements en répondant à une logique de simple guichet, on fait du saupoudrage, et une fois passé l'effet d'aubaine, on n'a pas de vrais leviers d'investissement.

**Le principal intérêt du contrat de développement c'est de concentrer, de manière forte, les financements sur quelques projets communaux considérés comme prioritaires par les Villes.**

C'est un contrat triennal et donc s'agissant des programmations budgétaires départementale et communale, c'est du gagnant-gagnant !

**Aujourd'hui, vous le savez, nous sommes soumis à une baisse drastique des dotations de l'Etat, notamment la DGF : 64 % de baisse en 3 ans pour notre seul Département !**

**Alors plus que jamais, les collectivités doivent « se serrer les coudes » et développer des partenariats. Le contrat de développement en est un bel exemple.**

Il faut aussi garder à l'esprit que les collectivités locales sont le premier investisseur public. Elles réalisent près de 70 % de l'investissement public civil.

Grâce à sa bonne santé financière, le Département entend bien poursuivre ses efforts afin de soutenir les communes, plus particulièrement dans leurs projets d'investissement.

Car c'est bien l'investissement qui est porteur d'avenir, qui transforme les villes et les territoires, qui stimule l'emploi et l'attractivité.

Je vous remercie.